

RENSEIGNEMENTS SUR LA  
**COVID-19**

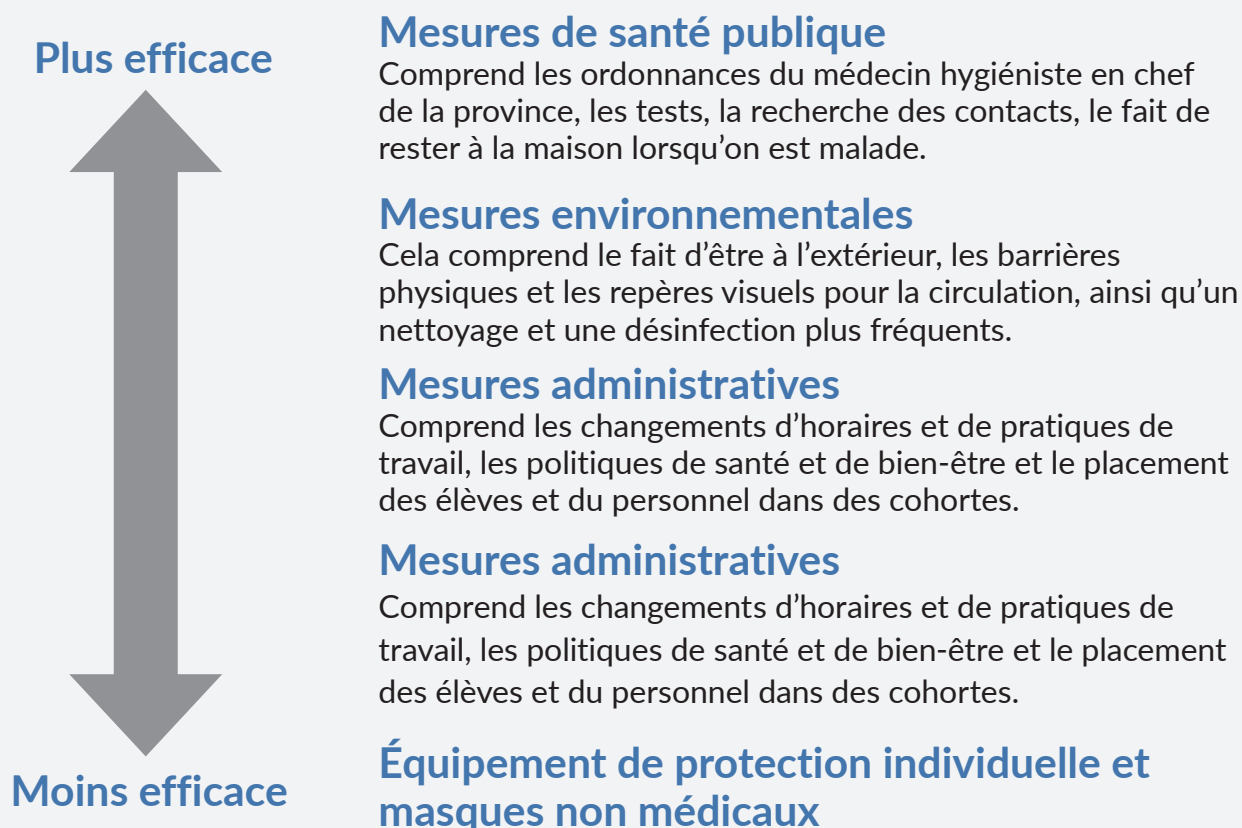
**Conseils de santé publique  
pour les écoles de la  
maternelle à la 12<sup>e</sup> année  
Terre-Neuve-et-Labrador**

Les écoles aident les enfants à développer leur potentiel et à acquérir les connaissances, les compétences et les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir dans la vie. L'apprentissage en personne, dans le cadre de l'éducation d'un enfant, offre la possibilité d'un engagement des pairs qui soutient le développement social et émotionnel et le bien-être général. Elle permet également à de nombreux enfants d'accéder à des programmes et des services qui font partie intégrante de leur santé et de leur bien-être général.

D'après l'épidémiologie actuelle de la COVID-19 à Terre-Neuve-et-Labrador, les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année rouvriront à l'automne 2020. Il est recommandé que les écoles mettent en œuvre autant de mesures de prévention des infections et de contrôle de l'exposition que possible, comme décrites dans ce document.

**La hiérarchie des mesures de prévention des infections et de contrôle de l'exposition aux maladies transmissibles** (voir la figure 1 ci-dessous) décrit les mesures à prendre pour réduire la transmission de la COVID-19 dans les écoles. Les mesures de contrôle du haut de la liste sont plus efficaces et protectrices que celles du bas. En mettant en œuvre une combinaison de mesures à chaque niveau, le risque de COVID-19 est considérablement réduit.

**Figure 1 : La hiérarchie des mesures de prévention des infections et de contrôle de l'exposition aux maladies transmissibles**



**Les mesures de santé publique** sont des actions prises dans la société au niveau de la population pour limiter la propagation de la COVID-19 et réduire l'impact de la COVID-19. Ces mesures comprennent l'interdiction des rassemblements de masse, l'obligation pour les voyageurs de s'isoler ou de se mettre en quarantaine à leur arrivée à Terre-Neuve-et-Labrador, la recherche efficace de cas, et la recherche des contacts, et mettre l'accent sur la nécessité pour les personnes de rester chez elles lorsqu'elles sont malades.

**Les mesures environnementales** sont des modifications de l'environnement physique qui réduisent le risque d'exposition. Il s'agit par exemple de se trouver dans des espaces extérieurs, d'utiliser des repères visuels pour maintenir une distance physique ou diriger la circulation dans les couloirs, d'ériger des barrières physiques, le cas échéant, et de procéder à des nettoyages et désinfections fréquents.

**Les mesures administratives** sont des mesures rendues possibles par la mise en œuvre de politiques, de procédures, de formation et d'éducation qui réduisent le risque d'exposition. Il s'agit par exemple de politiques de santé et de bien-être, de cohortes, d'horaires modifiés et de soutien à la capacité des personnes à maintenir une distance physique.

**Les mesures personnelles** sont des actions que les personnes peuvent prendre pour se protéger et protéger les autres. Il s'agit par exemple de maintenir une distance physique, de minimiser les contacts physiques, de se laver fréquemment les mains, de tousser dans le coude et de rester à la maison si vous êtes malade.

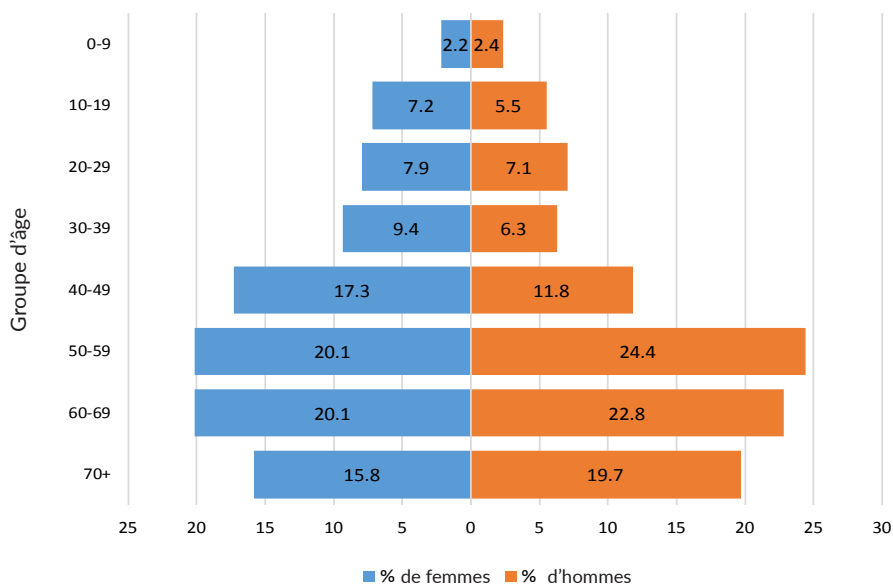
**L'équipement de protection individuelle (EPI)** est celui qui est porté pour protéger l'utilisateur contre les infections. Il n'est pas efficace en tant que mesure préventive isolée. L'EPI doit être adapté à la tâche, en plus d'être porté et éliminé correctement. Les masques non médicaux sont des masques faciaux qui ne sont pas de qualité médicale et qui peuvent être faits de tissu ou d'un autre matériau. Ces masques réduisent la propagation de COVID-19 en empêchant la propagation des gouttelettes provenant du nez ou de la bouche du porteur.

## La COVID-19 et les enfants

- Le virus de la COVID-19 présente un faible taux d'infection chez les enfants de 0 à 19 ans.
- À Terre-Neuve-et-Labrador, les enfants de moins de 19 ans représentent le plus faible pourcentage de cas positifs à la COVID-19 (voir figure 2).
- D'après la littérature publiée à ce jour, la majorité des cas chez les enfants sont le résultat d'une transmission au domicile par gouttelettes provenant d'un membre adulte symptomatique de la famille atteint de la COVID-19. Même dans les groupes familiaux, les adultes semblent être la principale cause de transmission.
- Les enfants de moins d'un an et ceux qui sont immunodéprimés ou qui ont des problèmes pulmonaires préexistants sont plus exposés à une maladie plus grave due à la COVID-19.

- Les enfants qui sont plus exposés à une maladie grave due à la COVID-19 peuvent toujours recevoir un enseignement en personne. Les parents et les personnes qui s'occupent des enfants sont encouragés à consulter leur prestataire de soins de santé pour déterminer le niveau de risque de leur enfant.
- Les enfants présentent généralement des symptômes beaucoup plus légers de COVID-19, s'il y en a. Ils présentent souvent une faible fièvre et une toux sèche; cependant, d'autres symptômes de la COVID-19 peuvent se manifester.

**Figure 2 : Pourcentage de cas cumulés de COVID-19 par sexe et groupe d'âge, Terre-Neuve-et-Labrador (N=266), 12 août 2020**



## La COVID-19 et les adultes

Bien que la COVID-19 touche davantage les adultes que les enfants, certains adultes courent un risque accru de subir des conséquences plus graves, y compris :

- les personnes âgées de 60 ans et plus;
- les personnes dont le système immunitaire est affaibli;
- les personnes atteintes d'affections médicales sous-jacentes.

La plupart des adultes infectés par la COVID-19 présentent des symptômes légers à modérés qui ne nécessitent pas de soins à l'extérieur de la maison.

## La COVID-19 et les écoles

Il existe peu de preuves d'une transmission confirmée dans le cadre scolaire. Cela est dû en partie aux nombreuses fermetures d'écoles dans le monde entier au début de la pandémie afin d'empêcher la propagation de la COVID-19.

- Dans les cas documentés, la propagation au-delà du cas de référence a été généralement minimale, bien que des éclosions isolées aient été signalées.
- Les fermetures d'écoles et d'établissements de garde d'enfants ont des répercussions négatives importantes sur la santé mentale et la situation socio-économique des enfants vulnérables.
- Il convient de tenir la balance égale entre les préjudices potentiels de la COVID-19 pour les enfants et les préjudices potentiels des fermetures d'écoles en cours. Les mesures et stratégies de prévention visant à réduire la transmission de la COVID-19 chez les enfants doivent être proportionnelles au niveau de risque évalué.
- Les écoles sont considérées comme un environnement contrôlé par la santé publique. Ils ont un groupe cohérent de personnes, des politiques concernant la prévention des maladies et des affections pour les élèves et le personnel, et la capacité à mettre en œuvre des pratiques personnelles efficaces qui sont suivies par la plupart des personnes dans le milieu (par exemple, l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire, etc.)

Ces informations sont basées sur les meilleures preuves dont dispose l'Agence de la santé publique du Canada actuellement et d'autres sources. Elles seront mises à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

## Mesures de santé publique

### Recherche de cas, recherche des contacts et gestion des éclosions

Le fait de tester toute personne présentant des symptômes de rhume, de grippe ou de COVID-19, même légers, permet de déceler les cas à un stade précoce de leur maladie. Lorsqu'une personne est confirmée positive à la COVID-19, les responsables de la santé publique mènent une enquête pour déterminer où elle a pu être exposée à la COVID-19, si elle fait partie d'un groupe de cas ou d'une éclosion, qui sont ses contacts proches et si ces contacts sont exposés à un risque d'infection.

Si un membre du personnel ou un élève d'une école est confirmé par la santé publique comme positif à la COVID-19, la santé publique travaillera avec l'administration de l'école pour déterminer les mesures à prendre, notamment si un membre du personnel ou un élève qui a été en contact avec cette personne doit s'isoler, et si les autres membres du personnel et les familles des élèves doivent être informés. Des mesures de santé publique précises sont mises en œuvre dans les établissements où une éclosion se déclare afin d'empêcher la transmission de la COVID-19 et de protéger les autres.

La santé publique fournira des directives si un cas à l'école suscite des inquiétudes. Les écoles ne doivent pas informer le personnel ou les familles des élèves si un membre du personnel ou un élève tombe malade à la maison ou à l'école, y compris s'il présente des symptômes de la COVID-19, sauf si la santé publique le demande.

## Auto-isolement

Les élèves et le personnel présentant des symptômes de rhume, de grippe ou de la COVID-19 doivent rester chez eux, s'isoler et remplir l'auto-évaluation pour la COVID-19 en ligne (<https://www.811healthline.ca/fr/autoevaluation-pour-la-covid-19/>), ou contacter le 811, ou être évalués par un prestataire de soins de santé. Les tests sont recommandés pour toute personne présentant ces symptômes, même légers. Un contrôle quotidien est recommandé pour le personnel et les élèves (voir annexe A).

L'auto-isolement est également conseillé pour ceux qui sont considérés comme un contact proche d'un cas confirmé. Le personnel de santé publique identifie et avise les contacts étroits d'un cas confirmé, et les informe des mesures à prendre. La santé publique veille également à ce que les personnes qui doivent s'isoler bénéficient d'un soutien approprié.

Tous les élèves et le personnel qui ont voyagé en dehors des provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) ou en dehors des collectivités situées le long de la frontière entre le Labrador et le Québec (Labrador City, Wabush, Fermont, la région du détroit du Labrador et Blanc-Sablon) sont tenus de s'isoler pendant 14 jours après leur retour dans la province.

## Mesures environnementales

### Nettoyage et désinfection

Un nettoyage et une désinfection réguliers sont essentiels pour prévenir la transmission de la COVID-19 à partir d'objets et de surfaces contaminés. Les écoles doivent être nettoyées et désinfectées en tenant compte des points suivants :

- Nettoyage général et désinfection des locaux au moins une fois toutes les 24 heures. (Voir <https://www.gov.nl.ca/covid-19/files/Nettoyage-et-désinfection-des-lieux-publics-1.pdf>)
- Nettoyage et désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins deux fois par jour, y compris les poignées de porte, les interrupteurs, les poignées de toilettes, les tables, les bureaux, les chaises, les claviers et les jouets utilisés par plusieurs élèves.
- Nettoyer et désinfecter toute surface visiblement sale et couramment touchée.
- Utiliser des détergents et des produits désinfectants courants, en vente dans le commerce, et suivre attentivement les instructions figurant sur l'étiquette.

- Consulter la liste des désinfectants pour surfaces dures à utiliser contre les coronavirus (COVID-19) de Santé Canada pour connaître les marques et les produits désinfectants précis : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.
- L'eau de Javel diluée peut également être utilisée comme solution désinfectante efficace : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html>.
- Limiter les objets fréquemment touchés qui ne sont pas faciles à nettoyer.
- Vider les contenants à déchets tous les jours.
- Porter des gants jetables lorsque vous nettoyez du sang ou des liquides organiques (par exemple, nez qui coule, vomissements, selles, urine).
- Se laver les mains avant de mettre les gants et après les avoir retirés.

Aucune procédure de nettoyage et de désinfection supplémentaire n'est requise en dehors de celles qui sont normalement mises en œuvre et de celles mentionnées dans le présent document. Il en va de même lorsque différentes cohortes utilisent le même espace (par exemple une salle de classe, une salle de sport, une salle d'arts, un laboratoire d'économie familiale ou de sciences, etc.).

Il existe peu de preuves concernant la transmission possible du virus de la COVID-19 par les manuels scolaires, le papier ou d'autres produits à base de papier. Les écoles peuvent envisager un protocole qui prévoit une fenêtre de 24 heures entre l'utilisation d'un livre par différentes personnes. Les produits laminés doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement, s'ils sont touchés par plusieurs personnes.

## Circulation

Utiliser des marquages au sol et des affiches pour mieux gérer la circulation dans l'école. Il peut s'agir de couloirs à sens unique et de portes d'entrée et de sortie désignées. Il est important de ne pas réduire le nombre de sorties et de veiller à ce que les codes d'incendie soient respectés.

## Obstacles physiques

Des barrières peuvent être installées dans des endroits où la distance physique ne peut être maintenue régulièrement et où une personne interagit avec de nombreux individus en dehors d'une cohorte. Il peut s'agir de zones telles qu'une réception où les visiteurs s'enregistrent ou une cafétéria où de la nourriture est distribuée.

## Accroître la ventilation

Déplacer les activités à l'extérieur lorsque cela est possible (par exemple, le dîner, l'activité physique) et envisager de déplacer les salles de classe à l'extérieur lorsque l'espace et les conditions météorologiques le permettent. Ouvrir les fenêtres lorsque c'est possible et que les conditions météorologiques le permettent.

Le cas échéant, s'assurer que le système de ventilation fonctionne correctement et augmenter les échanges d'air en ajustant le système CVC.

## Mesures administratives

La réduction du nombre d'interactions étroites et en personne qu'un individu a dans une journée avec différentes personnes aide à prévenir la propagation de la COVID-19. Cela peut se faire dans les établissements scolaires de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année par le biais de deux approches différentes, mais complémentaires : les cohortes et la distanciation physique.

### Cohortes

Une cohorte est un groupe d'élèves et de membres du personnel qui restent ensemble tout au long de l'année scolaire. Il est fortement recommandé de former un groupe d'élèves et de personnel. Les cohortes réduisent le nombre d'interactions étroites et en personne qu'une personne a à l'école sans qu'il soit nécessaire de pratiquer systématiquement la distanciation physique, tout en permettant à la plupart des élèves de recevoir un apprentissage en personne dans un environnement scolaire proche de la normale.

- Les administrateurs scolaires doivent déterminer la composition des cohortes, mais en général il s'agira d'une classe d'élèves. La composition de la cohorte doit rester cohérente pour toutes les activités qui ont lieu à l'école, y compris, mais sans s'y limiter, l'apprentissage et les pauses (dîner, récréation, changement de classe, etc.)
- Les enseignants devraient passer d'une cohorte à l'autre, plutôt que les cohortes changent de classe, sauf si c'est pour un enseignement spécialisé comme l'éducation physique, la musique, l'art et les laboratoires. Les cohortes doivent rester séparées les unes des autres tout en se déplaçant dans l'école.
- Au sein de la cohorte, il convient d'encourager un contact physique réduit au minimum. Bien qu'une distance physique de deux mètres soit encouragée, elle ne doit pas être maintenue de façon constante. La composition d'une cohorte doit être modifiée aussi peu que possible, sauf si cela est nécessaire pour favoriser un fonctionnement optimal de l'école. Il peut s'agir de considérations relatives à l'apprentissage, au fonctionnement ou à la santé et à la sécurité des élèves.



- La désignation de sièges est encouragée au sein des cohortes, lorsque cela est possible. Cela aidera la santé publique en cas de besoin de recherche des contacts.
- Une distance de deux mètres doit être maintenue entre les cohortes; toutefois, elles peuvent partager le même espace s'il est suffisamment grand pour permettre la séparation des cohortes.
- Les administrateurs scolaires doivent tenir à jour les listes de tous les membres d'une cohorte pour les communiquer avec la santé publique au cas où il faudrait retracer les contacts.

## Interagir avec les cohortes

Les écoles devraient réduire autant que possible le nombre d'adultes (personnel et autres) qui interagissent entre les différentes cohortes, tout en favorisant l'apprentissage et un environnement positif, sain et sûr.

Pendant les pauses (par exemple, la récréation, le dîner), les élèves peuvent vouloir socialiser avec des pairs de différentes cohortes. Cela devrait se faire tout en maintenant la distanciation physique entre les cohortes. Différentes cohortes peuvent se trouver dans le même espace à condition qu'elles puissent maintenir une distance physique de deux mètres. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'utiliser les espaces extérieurs, car le risque de transmission est plus faible à l'extérieur. Les enfants plus âgés peuvent être en mesure d'interagir avec ceux des autres cohortes s'ils peuvent maintenir une distance physique constante.

À moins qu'ils ne fassent partie de la même cohorte, le personnel et les autres adultes doivent maintenir une distance physique entre eux à tout moment, y compris pendant les pauses. Les réunions devraient se tenir virtuellement, par défaut.

## Rassemblements scolaires

Les rassemblements scolaires devraient être réduits au minimum. Les rassemblements doivent avoir lieu au sein de la cohorte de la classe et ne pas dépasser la taille maximale de rassemblement établie par le médecin hygiéniste en chef. Les écoles devraient chercher des options de rechange virtuelles pour les grands rassemblements et les assemblées.

## Distanciation physique

La distanciation physique reste l'une des mesures les plus efficaces qu'une personne puisse prendre pour réduire la propagation de la COVID-19 et elle est encouragée dans le cadre scolaire, dans toute la mesure du possible. Tous les élèves doivent être informés de la manière dont la distanciation physique se produira dans le cadre scolaire, notamment en maintenant les cohortes de classes séparées par deux mètres, en plaçant des panneaux sur les murs et les sols et en assurant, si possible, une circulation unidirectionnelle dans l'école. Lorsque la distanciation physique n'est pas possible, les bureaux doivent être disposés de manière à obtenir la plus grande distance possible.

Pour tous les âges, il faut renforcer les pratiques générales visant le maintien de la distanciation physique, comme le remplacement des gestes physiques tels que le « tape m'en cinq » (« high-five »), le poing-à-poing et l'accolade par des formules verbales amicales.

## Autres stratégies

Les stratégies suivantes devraient être mises en œuvre, dans la mesure du possible, dans le cadre de l'école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année :

- Éviter les salutations rapprochées (par exemple, les accolades, les poignées de main).
- Encourager les élèves et le personnel à ne pas toucher leur visage.
- Répartir les gens autant qu'il est pratique de le faire.
- Envisager différentes configurations de salles de classe et d'environnements d'apprentissage pour permettre la distance entre les élèves et entre les élèves et les adultes (par exemple, différentes formations de bureaux et de tables).
- Disposer les bureaux/tables de manière à ce que les élèves ne se fassent pas face et utiliser un plan de sièges désignés.
- Envisager des stratégies qui empêchent l'entassement aux heures d'embarquement et de débarquement (par exemple, des heures d'embarquement et de débarquement échelonnées pour les cohortes).
- Échelonner les heures de récréation, de collation et de dîner afin d'offrir plus d'espace à chacun.
- Emmener plus souvent les élèves à l'extérieur pour leur permettre d'apprendre et de passer du temps de façon non structurée.
- Les terrains de jeux sont des environnements sûrs. Veiller à une hygiène des mains appropriée avant et après un jeu en plein air.
- Intégrer davantage d'activités individuelles ou d'activités qui favorisent un plus grand espace entre les élèves et le personnel.
- Gérer la circulation des personnes dans les zones communes, y compris les couloirs, afin de réduire l'encombrement et de faciliter le passage des personnes.

- Le nombre de parents, de gardiens, de bénévoles et d'autres adultes n'appartenant pas au personnel (par exemple, les visiteurs) qui entrent dans l'école doit être limité à ceux qui soutiennent des activités bénéfiques pour l'apprentissage et le bien-être des élèves.
- Tous les visiteurs doivent confirmer qu'ils ont satisfait aux exigences d'un contrôle de santé quotidien avant d'entrer.
- Les écoles doivent tenir une liste de la date, des noms et des coordonnées de tous les visiteurs qui entrent dans l'école.

## Transport des élèves dans les autobus

Les autobus doivent être nettoyés et désinfectés conformément aux directives de Terre-Neuve-et-Labrador : <https://www.gov.nl.ca/covid-19/files/Nettoyage-et-désinfection-des-lieux-publics-1.pdf>. Transports Canada fournit des informations supplémentaires ici : <https://www2.tc.gc.ca/fr/services/routier/directives-federales-pour-exploitation-autobus-scolaires-pendant-pandemie-COVID-19.html>.

Les écoles devront travailler en étroite collaboration avec leur entreprise locale de transport dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques liés au transport. Les administrateurs scolaires et les entreprises de transport sont encouragés à trouver des moyens créatifs et adaptables d'atténuer les risques du transport qui correspondent aux conseils en santé publique et qui respectent les enfants, les jeunes, les employés et les bénévoles.

Ces mesures d'atténuation peuvent comprendre notamment :

- Encourager d'autres modes de transport pour les enfants/jeunes qui ont d'autres options (par exemple, la marche, le dépôt par les parents/tuteurs).
- Interdire aux personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui ont été exposées (au cours des 14 derniers jours) à cette maladie de monter dans l'autobus scolaire.
- Les élèves doivent se laver les mains avant de quitter leur domicile pour prendre l'autobus, lorsqu'ils quittent l'école avant de prendre l'autobus et lorsqu'ils rentrent chez eux.
- Les chauffeurs doivent se laver les mains avant de monter dans l'autobus pour le premier trajet et après en être descendus.
- Maintenir, si possible, deux mètres entre le conducteur et les jeunes. Dans la mesure du possible, envisager de mettre en place une barrière physique pour le conducteur (p. ex. du plexiglas).

- Si une barrière physique n'est pas disponible, le conducteur doit utiliser un masque non médical.
- Tous les passagers de l'autobus sont tenus de porter un masque non médical. Toutefois, aucun élève n'est tenu de porter un masque non médical s'il ne le tolère pas.
- Ouvrir les fenêtres, si possible.
- Effectuer fréquemment un [nettoyage environnemental](#) des surfaces au toucher élevé avec des [produits désinfectants approuvés](#).
- Maintenir un maximum de deux enfants sur un siège.
- Attribuer des sièges afin de garantir que les jeunes s'assoient avec les mêmes jeunes chaque jour tout en évitant les dispositions de sièges qui stigmatisent ou qui sont discriminatoires.
- Envisager d'ajouter des copains ou des surveillants d'autobus pour aider les jeunes à respecter les mesures d'atténuation des risques.
- Les écoles et les conseils scolaires doivent tenir à jour les listes de passagers afin de les communiquer à la santé publique en cas de besoin de recherche des contacts.

Il est important d'examiner comment ces mesures d'atténuation peuvent affecter les enfants/jeunes handicapés qui utilisent d'autres modes de transport, comme les aménagements ou l'assistance qui peuvent être nécessaires pour appliquer les mesures.

## Cafétérias et services de restauration

Les cafétérias et les services de restauration font l'objet de considérations particulières. Comme il existe une grande variété de programmes alimentaires et de cafétérias dans les écoles de Terre-Neuve-et-Labrador, la liste suivante n'est pas prescriptive et l'atténuation des risques doit être adaptée au contexte particulier de chaque école.w

- Limiter le nombre de personnes autorisées à entrer dans les cafétérias à tout moment.
- Les cohortes peuvent utiliser les cafétérias à des heures précises. Si l'espace est suffisamment grand pour accueillir plus d'une cohorte avec la distanciation physique appropriée entre les cohortes, alors plus d'une cohorte peut être présente à la fois. Des protocoles doivent être mis en place pour garantir que les cohortes restent séparées à tout moment.

- S'il est impossible de rester en cohorte, les élèves doivent être encouragés à maintenir une distance de deux mètres avec les autres pendant qu'ils sont à la cafétéria et la capacité d'accueil doit être au maximum de 50 % de la normale, à condition que la distanciation physique soit maintenue.
- Envisager de faire manger les élèves dans les salles de classe ou à l'extérieur plutôt que de les rassembler dans une cafétéria.
- Augmenter le nombre d'affiches et de repères sur le sol dans les cafétérias pour rappeler aux élèves et au personnel qu'ils doivent pratiquer la distanciation physique et circuler de manière unidirectionnelle dans les allées et les escaliers étroits.
- Augmenter le nombre de stations de désinfection des mains situées dans la cafétéria.
- Abandonner les pratiques de libre-service (par exemple, supprimer les stations de partage de nourriture, de condiments ou d'ustensiles) et prévoir davantage d'options qui requièrent l'assistance du personnel. Les buffets ne sont pas autorisés.
- Réduire les contacts avec la nourriture en les enveloppant ou en les emballant individuellement lorsqu'ils sont présentés sur l'étalage.
- Dans la mesure du possible, adopter des options de paiement sans contact (avec des exceptions pour ceux qui ne peuvent payer qu'en espèces).
- Le personnel de la cafétéria doit porter un masque non médical lorsqu'il prépare et sert des aliments.

## Programmes de musique

- Il existe des consignes particulières pour les programmes de musique. Voir [Guidance for Group Singing and Wind Instrument Playing](#) (en anglais seulement).

## Mesures personnelles

### Restez à la maison si vous êtes malade

- Tout élève, membre du personnel ou toute autre personne de l'école qui présente des symptômes de la COVID-19 OU qui a voyagé en dehors des provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) ou en dehors des collectivités situées le long de la frontière entre le Labrador et le Québec (Labrador City, Wabush, Fermont, la région du détroit du Labrador et Blanc-Sablon) au cours des 14 derniers jours **OU** qui a été défini comme un contact étroit d'un cas confirmé ou d'une **éclosion doit rester chez lui et s'isoler.**

- Les parents et les personnes qui s'occupent des enfants doivent évaluer/examiner leur enfant, quotidiennement, pour détecter les symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou d'une autre maladie respiratoire infectieuse avant de l'envoyer à l'école.
- Si un enfant présente des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent, il ne doit pas aller à l'école.
- Le personnel et les autres adultes doivent s'évaluer/se dépister eux-mêmes, quotidiennement, pour les symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou de l'exposition à la COVID-19, avant d'entrer dans l'école.
- Si le personnel ou un adulte présente des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent, il ne doit pas entrer dans l'école.
- Tout élève, membre du personnel ou toute autre personne de l'école qui a un rhume, une grippe ou des symptômes de la COVID-19 (voir l'outil de dépistage à l'annexe A) doit remplir l'auto-évaluation pour la COVID-19 (<https://www.811healthline.ca/fr/autoevaluation-pour-la-covid-19/>) ou contacter le 811 ou se faire évaluer par un professionnel de la santé.
- Les élèves ou le personnel peuvent continuer à fréquenter l'école si un membre de leur foyer a un rhume, une grippe ou des symptômes de la COVID-19, à condition que l'élève ou le membre du personnel soit asymptomatique et qu'on ne lui ait pas conseillé de rester chez lui après avoir rempli l'outil de dépistage de l'annexe A. Le membre symptomatique du ménage doit s'autoévaluer ou demander à être évalué par un prestataire de soins de santé. Les membres asymptomatiques du ménage sont encouragés à surveiller eux-mêmes leurs symptômes.
- Les élèves et le personnel qui souffrent d'allergies saisonnières ou d'autres symptômes de la COVID-19, qui sont liés à une affection existante, peuvent continuer à fréquenter l'école, comme d'habitude, lorsqu'ils ressentent ces symptômes. Si les symptômes changent, ils doivent remplir l'auto-évaluation pour la COVID-19 ou se faire évaluer par un prestataire de soins de santé.
- Les personnes dont le test de la COVID-19 est positif sont tenues de s'isoler pendant 10 jours à compter de l'apparition des symptômes ou pendant 24 heures après leur disparition, selon la période la plus longue. La santé publique fournira des indications sur le moment où ces personnes pourront retourner à l'école.
- Les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19, dont le test est négatif et qui ne présentent aucun critère d'exposition connu (voyage en dehors des provinces de l'Atlantique ou des collectivités frontalières entre le Labrador et le Québec ou contact étroit avec un cas confirmé ou provenant d'une zone où une éclosion est active), doivent rester chez elles pendant 24 heures après la disparition de leurs symptômes.

- Les personnes dont le test est négatif et qui ont subi un critère d'exposition (voyage en dehors des provinces de l'Atlantique ou des collectivités frontalières entre le Labrador et le Québec ou contact étroit avec un cas confirmé ou provenant d'une zone où une éclosion est active), sont toujours tenues de s'isoler pendant 14 jours à compter de la date d'exposition. La santé publique fournira des indications sur le moment où ces personnes pourront retourner à l'école.

Les administrateurs des écoles doivent :

- Veiller à ce que le personnel de l'école et les autres adultes entrant dans l'établissement soient conscients de leur responsabilité de s'évaluer quotidiennement pour détecter les symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou de toute autre maladie respiratoire infectieuse avant d'entrer dans l'établissement.
- Communiquer clairement avec les parents et les personnes qui s'occupent des enfants leur responsabilité d'évaluer quotidiennement leurs enfants avant de les envoyer à l'école.
- Envisager de demander aux parents et aux personnes qui s'occupent des enfants de fournir une copie d'un formulaire de dépistage quotidien de la santé dûment rempli qui confirme qu'ils comprennent comment remplir le formulaire et qu'il doit être rempli quotidiennement. Un modèle est indiqué à l'annexe A.
- Établir des procédures pour que les personnes qui tombent malades à l'école soient renvoyées chez elles le plus rapidement possible (voir annexe B).

## Une fiche d'information sur ce qu'il faut faire si un élève ou un membre du personnel tombe malade à l'école figure à l'annexe B.

### Hygiène des mains

Le lavage rigoureux des mains (avec du savon ordinaire et de l'eau) est le moyen le plus efficace d'éviter de propager la maladie. Les élèves et le personnel peuvent ramasser et propager des germes à partir d'objets, de surfaces, de nourriture et de personnes. Tout le monde devrait pratiquer une hygiène des mains diligente. Les parents et le personnel peuvent enseigner et renforcer ces pratiques auprès des élèves.

**Comment pratiquer une hygiène des mains diligente :**

- Se laver les mains avec de l'eau et du savon ordinaire durant au moins 20 secondes. Le savon antibactérien n'est pas nécessaire pour la COVID-19.
- La température ne change pas l'efficacité du lavage des mains avec de l'eau et du savon ordinaire, bien que l'eau chaude soit préférable pour le confort personnel.

- Si vous ne disposez pas d'éviers (par exemple, si les élèves et le personnel sont à l'extérieur), utilisez un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada (ceux-ci contiennent souvent au moins 60 % d'alcool).
- Voir la liste des désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/desinfectants-mains.html> pour les produits qui ont satisfait aux exigences de Santé Canada et dont la vente est autorisée au Canada.
- Si les mains sont visiblement souillées, le désinfectant pour les mains peut ne pas être efficace pour éliminer les microbes. Le savon et l'eau sont préférables lorsque les mains sont visiblement sales. S'il n'y en a pas de disponible, utilisez une lingette à base d'alcool, suivie d'un désinfectant pour les mains.
- Pour savoir comment se laver les mains, veuillez vous référer à l'affiche sur le lavage des mains de Terre-Neuve-et-Labrador qui se trouve à l'adresse suivante <https://www.gov.nl.ca/covid-19/files/COVID-Wash-Hands-FR-online.pdf>.

#### **Stratégies pour assurer une hygiène des mains diligente :**

- Faciliter les occasions régulières pour le personnel et les élèves de pratiquer l'hygiène des mains.
- Utiliser des sites de lavage des mains portables ou des distributeurs de désinfectant pour les mains, là où il n'y a pas d'éviers.
- Les élèves et le personnel doivent se laver les mains lorsqu'ils entrent dans l'école et dans les salles de classe.
- Promouvoir régulièrement auprès du personnel et des élèves l'importance d'une hygiène des mains diligente.
- Utiliser des affiches et d'autres méthodes de promotion.
- Veiller à ce que les fournitures pour le lavage des mains soient toujours bien approvisionnées, y compris le savon, les serviettes en papier et, le cas échéant, le désinfectant pour les mains.
- Le personnel doit aider les jeunes élèves à se laver les mains si nécessaire.



# Une fiche d'information sur les circonstances dans lesquelles les élèves et le personnel doivent pratiquer l'hygiène des mains se trouve à l'annexe C.

## Hygiène respiratoire

- Tousser ou éternuer dans le creux de son coude ou dans un mouchoir. Jeter les mouchoirs utilisés et procéder immédiatement au lavage de mains.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être d'abord lavé les mains.
- S'abstenir de partager de la nourriture, des boissons, des ustensiles non lavés, des cigarettes ou des appareils à vapotage.
- Les parents et le personnel peuvent enseigner et renforcer ces pratiques auprès des élèves.

## Équipement de protection individuelle

### Le port du masque dans les écoles

Le port de masques non médicaux en milieu scolaire est une question complexe et les données actuelles ne fournissent pas de conseils pour chaque situation scolaire. L'Agence de santé publique du Canada (7 août 2020) indique que les masques non médicaux peuvent jouer un rôle dans la réduction de la transmission de la COVID-19. En envisageant l'utilisation des masques non médicaux dans les écoles de Terre-Neuve-et-Labrador, le médecin hygiéniste en chef a pris en compte les facteurs suivants : la prévalence de la COVID-19 dans la communauté; le dépistage pour empêcher les enfants et le personnel symptomatique d'entrer dans les écoles; la transmission du SRAS-CoV-2 chez les enfants; la distanciation physique; la cohorte de classes; et l'éducation des enfants sur l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire.

Actuellement, la prévalence de COVID-19 à Terre-Neuve-et-Labrador est faible. Il existe des restrictions de voyage qui limitent les personnes qui peuvent entrer dans la province, et celles qui entrent dans la province de l'extérieur de la bulle atlantique sont tenues de s'isoler.

Il existe un document de dépistage qui sera fourni à tous les parents/tuteurs et au personnel, décrivant les symptômes de COVID-19 et les expositions possibles. Les enfants doivent être examinés par leurs parents tous les jours avant d'être envoyés à l'école et ne doivent pas y aller s'ils présentent des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent ou s'ils sont exposés. Le personnel est tenu de se soumettre à un auto-dépistage et doit rester à la maison si le résultat du dépistage est positif.

Actuellement, il semble que les enfants de moins de 10 ans présentent des symptômes moins graves de la COVID-19; cependant, la transmission chez les enfants n'est pas entièrement connue. On rapporte que les enfants de plus de 10 ans peuvent transmettre le virus de la même manière que les adultes, et il est reconnu que les enfants de moins de 10 ans peuvent également le transmettre, mais pas aussi efficacement que les adultes.

Ce qu'il faut retenir lorsque l'on utilise le masque non médical sur des enfants :

- Les masques non médicaux doivent être de taille et de port corrects. Dans le cas contraire, cela présente un risque plutôt qu'un avantage.
- Le masque non médical doit être changé une fois mouillé ou souillé.
- Il convient de rappeler aux parents et aux tuteurs l'utilisation et le nettoyage appropriés, le changement et le stockage des masques non médicaux.
- Un masque non médical peut devenir un danger involontaire (p. ex. une blessure physique s'il se prend sur un équipement de terrain de jeu).
- La capacité d'un enfant à porter un masque non médical dépendra de son âge, de sa maturité, de ses capacités physiques et de sa compréhension.

## Recommandations pour les masques non médicaux

Compte tenu de la situation actuelle de faible prévalence à Terre-Neuve-et-Labrador, l'utilisation de masques non médicaux n'est pas nécessaire dans les classes pour les enfants de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Cette situation sera suivie de près et s'il y a un changement dans l'épidémiologie ou les preuves concernant la COVID-19, la recommandation peut être modifiée.

Certains élèves peuvent choisir de porter un masque non médical. Le port d'un masque en classe est un choix personnel pour les élèves et leurs parents/tuteurs. Il est important de traiter avec respect les personnes qui portent des masques.

Les masques non médicaux sont recommandés dans les situations où un enfant ne peut maintenir une distance physique pendant de longues périodes et est à proximité d'une personne n'appartenant pas à sa cohorte de classe régulière.

- Les masques non médicaux seront obligatoires dans les autobus scolaires; toutefois, aucun élève n'est tenu de porter un masque non médical s'il ne le tolère pas.

- Des masques non médicaux seront exigés dans les parties communes de l'école pour les élèves et le personnel de l'école secondaire, et pour les élèves de l'intermédiaire si les cohortes changent de classe.
- Le port de masques non médicaux est aussi recommandé pour participer à des activités de chant en groupes, conformément aux conseils du document Guidance for [Group Singing and Wind Instrument Playing](#) (en anglais seulement).

Le personnel sera tenu de porter des masques non médicaux dans certaines circonstances :

- Lorsque la distanciation physique n'est pas réalisable en dehors de leur cohorte (par exemple, dans les salles du personnel/salles de pause).
- Les enseignants ou autres membres du personnel qui se déplacent d'une cohorte à l'autre ou qui enseignent à plusieurs cohortes devront porter un masque non médical si la distance entre eux et les autres membres du personnel ou les élèves ne peut être maintenue.
- Le personnel de la zone alimentaire doit porter un masque non médical lorsqu'il prépare et sert des aliments.
- Le personnel de bureau doit porter un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible et que les barrières physiques ne sont pas en place.

## Références

**Agence de la santé publique du Canada.** Consulté le 12 août 2020. Sur Internet : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/orientation-ecoles-services-garde.html>.

**Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique.** Public Health Guidance. Consulté le 12 août 2020. Sur Internet : [http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID\\_public\\_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf](http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf). (en anglais seulement)

**Hospital for Sick Children (Sickkids).** Toronto. Consulté le 12 août 2020. Sur Internet : <http://www.sickkids.ca/PDFs/About-SickKids/81407-COVID19-Recommendations-for-School-Reopening-SickKids.pdf>. (en anglais seulement)

## Annexe A : Questionnaire de dépistage

### LES PERSONNEL ET LES ÉLÈVES DOIVENT UTILISER CE QUESTIONNAIRE QUOTIDIENNEMENT POUR DÉCIDER SI L'ÉLÈVE DOIT FRÉQUENTER L'ÉCOLE.

Les parents doivent remplir le questionnaire au nom de leur enfant d'âge scolaire.

Évaluation des risques : Questions de dépistage préalable		ENCERCLEZ UNE RÉPONSE	
1.	<p>Avez-vous (membre du personnel ou élève) deux ou plus des symptômes possibles suivants de la COVID-19 (nouvellement apparus ou qui s'aggravent)?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fièvre (ou signes de fièvre : frissons, sueurs, douleurs musculaires et étourdissements)</li> <li>Toux</li> <li>Mal de gorge</li> <li>Mal de tête</li> <li>Nez qui coule / Congestion nasale</li> <li>Nausée / Vomissements / Diarrhée / Perte d'appétit inexplicée</li> <li>Perte du sens du goût ou de l'odorat</li> </ul>	OUI	NON
	OU petites taches rouges ou violacées sur les mains et/ou les pieds?	OUI	NON
2.	Au cours des 14 derniers jours, avez-vous (membre du personnel ou élève) voyagé à l'extérieur des provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre Neuve-et-Labrador) ou des collectivités situées le long de la frontière entre le Labrador et le Québec (Labrador City, Wabush, Fermont, région du détroit du Labrador et Blanc-Sablon)?	OUI	NON
3.	Avez-vous (membre du personnel ou élève) eu des contacts étroits avec une personne qui a voyagé à l'extérieur des provinces de l'Atlantique au cours des 14 derniers jours, et qui a présenté des symptômes de la COVID-19?	OUI	NON
4.	Au cours des 14 derniers jours, avez-vous (membre du personnel ou élève) eu des contacts étroits avec une personne atteinte ou soupçonnée d'être atteinte de la COVID-19?	OUI	NON

- Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « OUI », veuillez **NE PAS** entrer dans l'école pour le moment. Le membre du personnel ou l'élève doit rester à la maison et utiliser [l'outil d'autoévaluation pour la COVID-19](#).
- Si la réponse à toutes les questions ci-dessus est « NON », le membre du personnel ou l'élève peut aller à l'école.

REMARQUE : Si quelqu'un chez-vous est en auto-isollement et NE présente PAS de symptôme de COVID 19, vous POUVEZ aller à l'école.

Si quelqu'un chez-vous est en auto-isollement et PRÉSENTE des symptômes de COVID-19, appelez le 811 et suivez les conseils du responsable de la santé publique.

## Annexe B : Que faire si un élève ou un membre du personnel présente des symptômes

Si un élève présente des symptômes de maladie	Si un membre du personnel présente des symptômes de maladie
<p><b>Les parents ou les tuteurs doivent garder l'élève à la maison</b></p> <p><b>SI L'ÉLÈVE PRÉSENTE DES SYMPTÔMES À L'ÉCOLE :</b></p> <p><b>Le personnel doit prendre les mesures suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Séparer immédiatement l'élève symptomatique des autres dans un endroit surveillé.</li><li>• Contacter le parent ou la personne qui s'occupe de l'élève pour qu'il vienne les chercher le plus rapidement possible.</li><li>• Dans la mesure du possible, maintenir une distance de 2 mètres avec l'élève malade. Le personnel doit porter un masque non médical.</li><li>• Fournir à l'élève un masque non médical pour couvrir sa toux ou ses éternuements. Jeter les mouchoirs utilisés le plus rapidement possible et procéder au lavage des mains.</li><li>• Éviter de toucher les fluides corporels de l'élève (par exemple, le mucus, la salive). Si cela survient, pratiquer une hygiène des mains diligente.</li><li>• Une fois que l'élève est récupéré, pratiquer une hygiène des mains diligente.</li><li>• Le personnel chargé du nettoyage des installations doit nettoyer et désinfecter l'espace où l'élève a été séparé et tout autre espace récemment utilisé par lui (par exemple, la salle de classe, les toilettes, les espaces communs).</li><li>• Les parents ou les personnes qui s'occupent de l'enfant doivent venir chercher leur enfant dès que possible s'ils sont informés que leur enfant est malade.</li><li>• Certains élèves ne peuvent pas être récupérés immédiatement. Il faut donc envisager de disposer d'un espace séparé des autres où l'élève ou le membre du personnel peut attendre confortablement.</li></ul>	<p><b>Le membre du personnel doit rester chez lui</b></p> <p><b>SI UN MEMBRE DU PERSONNEL PRÉSENTE DES SYMPTÔMES AU TRAVAIL :</b></p> <p><b>Le membre du personnel doit rentrer chez lui le plus tôt possible.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• S'il ne peut pas partir immédiatement :</li><li>• Le personnel symptomatique doit se séparer dans une zone éloignée des autres.</li><li>• Rester à une distance de 2 mètres des autres.</li><li>• Utiliser un masque non médical pour couvrir son nez et sa bouche en attendant qu'on vienne le chercher.</li><li>• Le personnel chargé du nettoyage des installations doit nettoyer et désinfecter l'espace où le membre du personnel a été séparé ainsi que les zones qu'il utilise (par exemple, la salle de classe, la salle de bain, les zones communes).</li></ul>
<p>Le seuil de déclaration des maladies des élèves ou du personnel à la santé publique doit être déterminé en consultation avec les responsables régionaux de la santé publique.</p>	

**Toute personne présentant des symptômes de maladie ne doit pas retourner à l'école avant :**

- d'avoir rempli l'outil d'auto-évaluation de Terre-Neuve-et-Labrador ou avoir été évalué par un prestataire de soins de santé pour exclure la COVID-19 ou d'autres maladies infectieuses; et
- que leurs symptômes aient disparu.

## Annexe C : Quand pratiquer l'hygiène des mains à l'école

Quand les élèves doivent se laver les mains :	Quand le personnel doit se laver les mains :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Lorsqu'ils arrivent à l'école.</li><li>• Avant et après toute pause (par exemple, récréation, dîner).</li><li>• Avant et après avoir mangé et bu (à l'exception des boissons conservées au bureau ou au casier d'un élève).</li><li>• Avant et après l'utilisation d'un espace d'apprentissage intérieur utilisé par plusieurs cohortes (par exemple, le gymnase, la salle de musique, le laboratoire de sciences, etc.)</li><li>• Après être allé aux toilettes</li><li>• Après avoir éternué ou toussé dans les mains.</li><li>• Chaque fois que les mains sont visiblement sales.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lorsqu'ils arrivent à l'école.</li><li>• Avant et après toute pause (par exemple, récréation, dîner).</li><li>• Avant et après avoir mangé et bu.</li><li>• Avant et après avoir manipulé des aliments ou aidé des élèves à manger.</li><li>• Avant et après avoir donné des médicaments à un élève ou en avoir pris soi-même.</li><li>• Après être allé aux toilettes</li><li>• Après un contact avec des liquides organiques (par exemple, nez qui coule, crachats, vomissements, sang).</li><li>• Après avoir effectué des tâches de nettoyage.</li><li>• Après avoir retiré ses gants.</li><li>• Après avoir manipulé des déchets.</li><li>• Chaque fois que les mains sont visiblement sales.</li></ul>

## Annexe D : Conditions de surveillance de la COVID-19 et considérations relatives aux changements de scénario dans les écoles

Le plan de rentrée scolaire du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ([Plan de retour en classe de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année](#)) a cerné trois scénarios distincts pour l'année scolaire 2020-21 :

- Scénario 1 : reprise des cours à l'école (retour presque normal avec mesures sanitaires)
  - Le risque de transmission de la COVID-19 est très faible.
- Scénario 2 : reprise partielle des cours à l'école (avec des mesures sanitaires supplémentaires)
  - Le risque de transmission de la COVID-19 est faible à modéré.
- Scénario 3 : poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours en classe sont suspendus/annulés)
  - La transmission de la COVID-19 est modérée à élevée.

L'une des principales responsabilités de la réponse de santé publique à la COVID-19 est de surveiller l'activité de la maladie; il s'agit de la surveillance de la santé publique. Alors que la santé publique utilise de nombreux critères et indicateurs pour éclairer la réponse à la COVID-19, plusieurs indicateurs nous disent précisément si nous devons modifier la prestation de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. La santé publique prend en compte le nombre de cas positifs de la COVID-19 ainsi que le nombre effectif de reproduction ( $R_t$ ). Un  $R_t$  inférieur à un indique un contrôle de l'épidémie. Une attention particulière est accordée aux cas qui n'ont pas de source connue d'infection à la COVID-19 (cas non liés à l'épidémie); une augmentation de ces cas dans la communauté peut être un indicateur d'une transmission communautaire plus étendue.

Un autre indicateur important est la capacité de la santé publique, car il indique si nous disposons d'un système de détection et d'isolement des cas en temps utile ainsi que d'un système efficace de recherche des contacts et de mise en quarantaine des contacts étroits. Les éclosions dans les installations fermées sont surveillées de près, car elles peuvent être une source de propagation à l'ensemble de la communauté. Bien que la prévalence de la COVID-19 dans la population soit actuellement faible, nous savons que l'importation de cas est notre plus grand risque d'éclosions futures. Des mesures de santé publique ont été mises en place (restrictions de voyage et exigences d'auto-isolement) pour réduire le risque d'importation de cas liés aux voyages.

Le tableau suivant montre quelles conditions peuvent déclencher un changement entre ces trois scénarios. Ces indicateurs ne sont peut-être pas considérés individuellement, mais pris ensemble, ils pourraient indiquer la nécessité de passer à un scénario différent. Ils sont également considérés à la lumière du contexte local, de sorte que ce qui pourrait déclencher un passage à un scénario différent dans une communauté, pourrait ne pas l'être dans une autre. Les décisions de changer de scénario pour une école ou une communauté scolaire seront prises après consultation des autorités régionales de santé publique. Selon l'épidémiologie, ces indicateurs peuvent être appliqués au niveau local ou provincial. Ces indicateurs sont basés sur les meilleures preuves et l'épidémiologie actuelles et sont susceptibles de changer au fur et à mesure de leur évolution.



**Tableau 1 : Conditions de surveillance de la COVID-19 et considérations pour les changements de scénario à l'école**

Indicateur	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Nombre effectif de reproduction	$R_t < 1$	$R_t$ près de 1	$R_t > 1$
Cas positifs	Faible	Nombre de cas à la hausse	Nombre plus élevé de cas en raison de la transmission communautaire
Cas non liés à l'épidémie	Zéro ou très peu	Faible	Augmentation des cas non liés à l'épidémies
Capacité de la santé publique	Une capacité suffisante pour détecter, isoler, rechercher les contacts et mettre en quarantaine rapidement	Temps d'intervention plus lent de la santé publique	La capacité de répondre aux cas est mise à rude épreuve
Gestion des risques d'éclosion	Zéro ou très peu de éclosions contrôlées sans propagation communautaire	Propagation contenue aux contacts étroits mis en quarantaine des cas	Propagation au-delà des contacts étroits avec des cas confirmés

Dernière mise à jour : le 3 septembre 2020

